



Synthèse

Évaluation de l'activité de prêt intermédié de la BEI au titre de la Facilité d'investissement dans les pays ACP

L'accès aux financements est l'un des principaux obstacles à l'essor du secteur privé et à la croissance en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique (ACP).

La BEI facilite l'accès aux financements et promeut le développement du secteur financier dans les pays ACP, notamment au moyen d'opérations de prêt intermédié mises en œuvre au titre de la Facilité d'investissement de Cotonou (FI). Ces opérations peuvent servir à soutenir des PME, des ETI et (ou) de grandes entreprises en finançant des projets d'un coût plafonné à 25 millions d'EUR.

Créée en 2003 en vertu de l'Accord de Cotonou, la Facilité d'investissement de Cotonou (FI) est un fonds renouvelable qui finance des projets qui promeuvent l'essor du secteur privé et des entreprises du secteur public marchand. La priorité est donnée aux investissements à l'appui des infrastructures et du secteur financier.

La FI est financée par les États membres de l'UE, via le Fonds européen de développement (FED), et gérée par la BEI. Dans le cadre de la FI, la BEI peut accepter un niveau de risque plus élevé que lorsqu'elle utilise ses ressources propres, puisque les investissements de la Facilité bénéficient d'une garantie intégrale des États membres de l'UE.

Cette évaluation examine dans quelle mesure l'activité de prêt intermédié de la BEI au titre de la FI a contribué aux deux objectifs de la Facilité, à savoir i) améliorer l'accès aux financements des petites et moyennes entreprises et des initiatives de petite dimension et ii) renforcer les secteurs financiers locaux des pays ACP.

La méthodologie employée s'appuie notamment sur : i) une analyse du portefeuille de prêts intermédiés d'un montant de 1,24 milliard d'EUR qui ont été signés par la BEI au titre de la FI entre 2010 et 2015 et qui ont donné lieu à 953 affectations à des bénéficiaires finals ; ii) l'évaluation au cas par cas d'une sélection d'opérations de la BEI au Nigeria, au Kenya, en Ouganda et à Haïti (correspondant à 43 % du total des décaissements relevant du champ de l'évaluation) ; iii) des entretiens menés auprès de membres du personnel de la BEI, d'institutions de financement du développement

(IFI ou IFD) et de membres du Comité FI ; et iv) une analyse des stratégies d'autres IFI en matière de prêts intermédiés dans les pays ACP, y compris une base de données portant sur leurs activités dans ce domaine depuis 2010.

Conclusions

Amélioration de l'accès aux financements

- Au cours de la période 2010-2015, la BEI s'est classée, par le volume, au deuxième rang des émetteurs de prêts intermédiés à destination des entreprises privées dans les pays ACP (hors microfinance). La vaste majorité des affectations a bénéficié à des entreprises comptant moins de 250 employés, mais une grande part du volume total des prêts a été octroyée à de plus grandes entreprises via un petit nombre d'affectations d'un montant élevé.

- Les opérations de prêt intermédié mises en œuvre au titre de la FI ont permis de cibler un obstacle entravant considérablement l'accès aux financements, à savoir l'absence de liquidités à long terme, en particulier dans la monnaie locale.
- Cependant, il existe d'autres entraves tout aussi importantes qui restreignent l'accès aux financements, dont certaines relèvent du champ d'action de la BEI : le risque réel et perçu lié aux prêts aux PME, le savoir-faire limité des intermédiaires financiers en matière d'évaluation du risque de crédit des PME et la faible aptitude des PME à préparer des projets bancables. La BEI a eu recours, quoique dans une moindre mesure, à d'autres types d'instruments pour lever certains de ces obstacles.

Renforcement des secteurs financiers

- La BEI a adapté ses objectifs aux besoins des marchés financiers locaux et a sélectionné ses intermédiaires en conséquence. Ses opérations de prêt intermédié ont contribué à renforcer les secteurs financiers en soutenant la concurrence, essentiellement via le financement de banques locales de second rang. Dans d'autres contextes, les opérations ont favorisé le processus de consolidation au sein des secteurs financiers.
- Grâce à des prêts à long terme en monnaie locale, les intermédiaires financiers ont pu atténuer les asymétries d'échéances et de devises auxquelles ils étaient confrontés. La BEI a mis à disposition des financements à long terme sur les marchés des pays ACP où il n'existe pas ou que peu d'autres sources de fonds à long terme.
- Toutefois, à mesure que les marchés financiers les plus avancés des pays ACP continueront à se développer, les faibles taux prêteurs de la BEI pourraient faire courir le risque d'un étouffement des marchés des capitaux. L'évaluation propose que ce risque fasse l'objet d'un suivi plus étroit.

Gestion du cycle des projets

- Les procédures et processus de la BEI sont efficaces pour ce qui est de la gestion des risques et de la mise en œuvre rapide des signatures et des décaissements.
- En revanche, le suivi et l'établissement de rapports sont jugés insuffisants pour contrôler et démontrer les résultats des actions entreprises, ce qui s'explique en grande partie par le fait que la mise en œuvre des prêts intermédiés à bénéficiaires mul-

tiples (PIBM) a davantage été guidée par les critères d'admissibilité que par les objectifs stratégiques de la FI.

- Les rapports établis actuellement par la BEI sur une sélection d'affectations ne fournissent que de maigres informations quant à savoir si une opération donnée a incité l'intermédiaire à œuvrer à l'amélioration de l'accès des PME aux financements. Ces rapports gagneraient en intérêt s'ils fournissaient (également) des informations sur le portefeuille global de l'intermédiaire.

Principales recommandations

Cette évaluation a permis de recenser plusieurs domaines auxquels il conviendrait de prêter attention et d'apporter des améliorations afin d'optimiser l'incidence de l'action de la BEI sur le plan de l'accès aux financements et de l'essor du secteur financier. Elle recommande plus précisément que la BEI :

- continue à étudier et, lorsque c'est possible, utilise des instruments qui n'ont pas seulement pour but de régler les problèmes de liquidité, mais qui visent aussi à lever les obstacles liés au risque inhérent aux prêts aux PME et à remédier aux lacunes des intermédiaires financiers et des PME en matière de capacités. Le cas échéant, la BEI devrait également continuer à étudier les possibilités de coordonner son action avec celle des institutions partenaires qui cherchent des solutions aux obstacles d'ordre juridique et réglementaire ;
- demande au Comité FI de confirmer les types de bénéficiaires finals et d'objectifs auxquels il souhaite accorder la priorité dans le cadre des prêts intermédiés. La BEI devrait également intégrer les objectifs de la FI, particulièrement ceux en lien avec l'élargissement de l'accès aux financements, tout au long du cycle des projets (de la sélection des intermédiaires financiers jusqu'à la conception des projets, la rédaction des contrats et la conception des outils de suivi) ;
- adapte ses outils et processus dans le but d'améliorer le suivi et l'établissement de rapports concernant les objectifs stratégiques de la FI.

Le rapport d'évaluation est disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :

<http://www.eib.org/infocentre/publications/all/evaluation-of-the-eib-intermediated-loans-in-acp.htm>



**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE

Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

+352 4379-1

+352 437704

www.bei.org

**Division Évaluation
des opérations**

[EValuation@eib.org](mailto:Evaluation@eib.org)

www.bei.org/evaluation

Bureau d'information

+352 4379-22000

+352 4379-62000

info@eib.org

twitter.com/EIB

facebook.com/EuropeanInvestmentBank

youtube.com/EIBtheEUBank